



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 27139

Texte de la question

La présence au sein de la famille d'un enfant ou d'un adulte lourdement handicapé ou gravement malade oblige parfois l'un des deux parents à renoncer temporairement ou non à sa vie professionnelle pour l'aider dans l'accompagnement des actes de la vie courante. Cet accompagnement familial, si important pour la personne malade ou handicapée, pose dans la plupart des cas un véritable problème de ressources pour le foyer et c'est pourquoi M. Michel Lefait demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité les mesures qu'il entend prendre afin de corriger les effets d'une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27139

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8095